

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2010

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	17
Procurations	03
Absents	10
Votants	20
Convoqués le 11/05/2010	
Affiché le 26/05/2010	

L'an deux mille dix et le dix huit mai à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents :

M. HELLE, Mme BOUFFARTIGUE, Mme GRANDET, M. COT, Mme TEMPESTA, M. VIGNES, Mme LIBERATI, M. TURREL, Mme LIBRET-LAUTARD, M. BENARFA, Mme LAUTRE, M. BARRAU, M. DORET, Mme GOUBELET, M. AYCAGUER, M. MASSIP-PAILHES, M. PONS.

Procurations : M. BROS donne procuration à M. HELLE, Mme GUIHUR donne procuration à Mme TEMPESTA, Mme LANGLADE-MAZIC donne procuration à Mme LIBERATI.

Absents excusés : M. BROS, M. PESSANT, Mme PAILHES, Mme GREGOIRE, Mme GUIHUR, Mme LANGLADE-MAZIC, Mme DARNISE et M. PEDRO.

Absents: M.BENAC et M.BARDOU.

La séance est ouverte à 21h.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance.

M. MASSIP-PAILHES est désigné pour être secrétaire de séance.

Votants : 20 - Pour : 20 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès verbal de la séance du 13 avril 2010.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance du 13 avril 2010.

Aucune observation n'est formulée.

Votants : 20 - Pour : 20 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

3. Ressources humaines.

M. Vignes, adjoint en charge du personnel municipal, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un agent du service culturel (à passer de 28 heures à 35 heures hebdomadaires). Conformément au souhait de la commission Culture et Communication et à la demande de l'agent, la commission du personnel a donné un avis favorable, compte tenu de l'évolution de ce service. Le Comité Technique Paritaire compétent sur l'organisation et le déroulement des services et plus précisément sur les modifications du temps de travail, a donné également un avis favorable le 6 Mai 2010.

Suite à l'interrogation de M. Aycaguer, M. Turrel confirme que désormais les 3 agents du service Culture et Communication seront à temps complet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe à temps complet et de fermer le précédent à temps non complet.

Votants : 20 - Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

4. Pass foncier.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des deux premières demandes de Pass Foncier. Il expose le profil de chaque demandeur.

- 1^{er} dossier porté par Alliance 1 % Logement.

Une maison individuelle dans le lotissement Pyrène chemin de Las Peyreres-surface habitable : 140 m²

Prix du terrain : 76 000 € (857 m²)

Construction : 168 000 €

Investissement total : 252 246 €

Apport personnel : 15 000 €

Aide accession à la propriété versée par la collectivité au notaire : 4000 €

Prêt Pass Foncier : 30 000 €

Prêt complémentaire : 200 000 €

Mensualité de remboursement : 1057 €

Profil : 2 instituteurs avec 3 enfants dont les revenus mensuels sont de 3356 €

- 2^{ème} dossier porté par CIL Interlogement.

Une maison individuelle dans le lotissement Pyrène chemin de Las Peyreres-surface habitable : 90 m².

Prix du terrain : 60 000 € (600 m²)

Construction : 100 383 €

Investissement total : 172 552 €

Apport personnel : 9450 €

Aide accession à la propriété versée par la collectivité au notaire : 3000 €

Prêt Pass Foncier : 30 000 €

Prêt complémentaire : 130 000 € (25 ans)

Mensualité de remboursement : 698 €

Profil : Personne divorcée avec 2 enfants dont le revenu mensuel est de 2320 € (y compris allocations familiales et pension alimentaire).

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur l'attribution de l'aide communale d'accession à la propriété pour chacun des demandeurs.

Votants : 20 - Pour : 20 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

5. Nomination de voie (plan joint).

Monsieur le Maire explique que, suite à la commission Urbanisme du 29/04/2010, un nom de voie a été proposé pour un chemin privé perpendiculaire à l'avenue de Toulouse :

- Impasse du Fontainier (propriétaire : Mme BUSCA Francine).

Monsieur le Maire rappelle que ces nominations de voie permettent ensuite une numérotation et ainsi une localisation plus facile pour les services de secours, la Poste,...

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ce choix de nom de voies.

Votants : 20 - Pour : 20 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

6. Renouvellement de la convention pour le remboursement de charges de personnel par les communes de Lafitte-Vigordane et de Peyssies.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 20/10/2005, il avait été décidé de mettre à disposition un contrat aidé au collège Abbal par les communes de Carbonne, Lafitte et Peyssies afin de participer à la confection des repas ; il avait été également décidé que son coût serait réparti au prorata des repas achetés par les communes.

Monsieur Le Maire explique qu'il y a donc lieu de signer une nouvelle convention avec les communes de Lafitte- Vigordane et de Peyssies afin de prévoir les modalités de remboursement de l'agent mis à disposition sur la base des repas achetés en 2009 et sur le coût de l'agent sur la même année.

Aussi la commune de Lafitte-Vigordane remboursera la somme de 1170.16 € et celle de Peyssies 301.34 €.

Monsieur le Maire fait un point sur la construction de l'école de Lafitte Vigordane et de la cuisine du collège de Montesquieu qui aura des incidences sur le service de restauration du collège de Carbonne.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ces conventions.

Votants : 20 - Pour : 20 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

7. Mise en place de permanences juridiques gratuites d'avocat.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental de l'Accès au Droit a souhaité mettre en place une permanence mensuelle gratuite d'avocats à Carbonne et ce afin de parfaire le maillage départemental des points d'accès au droit.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention relative à la création de ce nouveau point d'accès au droit. Cette convention définit la nature des relations et les engagements de chacun. Concernant la mairie de Carbonne, il s'agit de mettre gratuitement à disposition un local permettant d'assurer les consultations en toute confidentialité et de prendre les rendez vous des usagers.

Votants : 20 - Pour : 20 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

8. Admission en non valeur de recettes communales.

Monsieur Cot fait part au Conseil Municipal de la liste des titres de recettes qui n'ont pu être recouverts et que le comptable public propose d'admettre en non valeur.

Il s'agit de quatre titres émis en 2009 sur le budget de l'eau et dont le montant total est de 2.05 € (rôle de l'eau).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'admettre ces titres en non valeur et d'accorder la décharge de ces sommes au comptable public.

Votants : 20 - Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

9. Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées (SITPA).

Madame Grandet explique que dans le cadre de l'intercommunalité, chaque commune doit délibérer pour que le SITPA puisse étendre son périmètre de compétence à ces nouveaux territoires ; les communes d'Auragne, de Castanet Tolosan, de Castelbiague, de Moustajon, de Saint Aventin, de Sajas et de Segreville souhaiteraient aujourd'hui intégrer le SITPA.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'intégration de ces communes dans le SITPA.

Votants : 20 - Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Mme Grandet fait état du nouveau dispositif mis en place par le Conseil Général concernant le réseau de bus Arc en Ciel qui simplifie et abaisse ses tarifs : 2 € pour tout trajet au sein d'une même zone (zone Nord et zone Sud).

L'ordre du jour étant clos, Monsieur Aycaguer demande où en est la mise en piétonnier d'une portion de la rue Etienne Prosjean. Mme Bouffartigue rappelle les différentes étapes de ce projet et annonce au Conseil Municipal que le Conseil Général, dans le cadre de la mise en œuvre du parcours cyclable sur cette voie, réalisera lui même les travaux de mise en piétonnier.

Monsieur Aycaguer s'interroge sur l'avancement du dossier concernant le sinistre sur les pavés de la rue Jean Jaurès.

Monsieur le Maire indique que le protocole d'accord validé par toutes les parties prenantes est en cours de signature mais reste désespérément bloqué dans les services préfectoraux ; il souligne avoir interpellé le sous préfet à ce sujet.

Séance levée à 21h40

Le secrétaire de séance

Pierre MASSIP PAILHES

Le Maire

Guy HELLE

